L'ENVOL

BULLETIN D'INFORMATION Printemps 2022



ASSOCIATION DES EMPLOYÉS RETRAITÉS DE LA VILLE DE LAVAL



Mot du président

Jean-Guy Lagacé

Chers collègues retraités

Avec le retour progressif à une certaine normalité, votre association est au travail afin de vous présenter des activités qui, nous le souhaitons, seront très intéressantes.

Avant tout, j'aimerais féliciter, au nom des membres du CA et de tous les membres de l'AERVL, notre collègue Jean-Marc Richard qui au cours des dernières semaines a été honoré par la Ville de Laval lorsque le Conseil municipal a nommé l'observatoire de Laval, qui se trouve au Centre de la Nature, au nom de «Observatoire astronomique Jean-Marc-Richard», Bravo Jean-Marc pour cet honneur bien mérité!

L'Assemblée générale annuelle (AGA) de votre association aura lieu le 18 mai au Centre communautaire Régent-Martimbeau. L'AGA sera en présentiel, une bonne raison pour vous y présenter, ce sera une occasion de fraterniser avec vos anciens collèges.

Du côté des activités, nous sommes dans les préparatifs du tournoi de golf annuel, qui aura lieu le lundi 20 juin prochain au club de golf *La Vallée de*

Sainte-Adèle. Vous trouverez le formulaire d'inscription dans le présent Envol. Notre tournoi est sous la présidence d'honneur de madame Judith Bougie de la Clinique auditive Bougie.

Aussi, le *dîner à la cabane à sucre* compte parmi les activités du printemps. Il aura lieu le 20 avril au Chalet du Ruisseau. Le formulaire d'inscription se trouve dans l'Envol.

De plus, une *sortie en VR* est en préparation pour le mois de juin, les détails suivront.

Pour les autres activités, il nous reste quelques informations à recevoir avant de vous en informer. Un courriel vous sera transmis en temps et lieu. Suiveznous sur Facebook et sur le site de l'Association (aervl.com) pour tous les détails.

Pour nous rejoindre: aervl@videotron.ca ou (450) 661-3394.

Votre adresse courriel, comme tous les renseignements personnels qui vous concernent, est conservée de façon sécuritaire. Votre adresse courriel sera utilisée exclusivement par l'AERVL, afin de communiquer avec vous. Rappel : vous pouvez vous désabonner en tout temps.

Nous vous demandons de nous informer de tout changement d'adresse le plus rapidement possible, afin de ne pas briser le lien de contact. Il ne faut pas oublier également d'aviser le Régime des rentes de la Ville de Laval. Le formulaire est disponible sur notre site Internet au http://aervl.com/ et dans l'Envol.

Vous avez des questions pour nos chroniqueurs, faites-les parvenir par courriel: aervl@videotron.ca ou par courrier: 3235, boul. Saint-Martin Est, Laval, H7E 5G8 ou par téléphone au 450 661-3394. Nous nous ferons un plaisir de transmettre vos questions à nos chroniqueurs.

Aux 4 vents

Bienvenue

Marcel Aubut, policier

Diane-Josée Brissette, policière

Sylvain Chevalier, officier de direction - Police

André Di Genova, col bleu

Alain Lavoie, policier

Alain Meilleur, officier de direction - Police

Johane Méthot, secrétaire - Comité exécutif

Daniel, Thibodeau policier

Julie Trépanier, employée de bureau

Décès

Louise Allaire, employé de bureau Jacques Brassard, policier

Michel Gagné, cadre

Denis Leblanc, officier de direction - Police

Marie-Lise Mercier, employé de bureau

Marcel Simard, policier



ĽENVOL

Publié par l'Association des employés retraités de la Ville de Laval

Téléphone : (450) 661-3394

3235, boul. Saint-Martin Est, Laval, QC H7E 5G8 internet: http://www.aervl.com Courriel: aervl@videotron.ca

Jean-Marc Richard honoré par la Ville de Laval

En décembre dernier, le Conseil municipal de Laval a rendu un vibrant hommage à l'un de nos collègues retraités, Jean-Marc Richard, en donnant son nom à l'Observatoire astronomique de Laval et ce, à la demande du Club des astronomes amateurs de Laval (CAAL).

Membre fondateur du CAAL en 1986, Jean-Marc Richard a consacré plus de 35 années à sa passion, l'astronomie, et à la faire connaître aux amateurs de cette science de l'observation des astres. La très grande implication de M. Richard et des membres de son club a ainsi permis en 1996 de réaliser l'implantation d'un observatoire à Laval.

«J'ai eu beaucoup de plaisir dans mes projets avec le Club des astronomes amateurs de Laval et l'observatoire au Centre de la nature. Ce fut réalisé avec un travail d'équipe et des gens passionnés», a indiqué notre collège retraité Jean-Marc Richard, qui a été très touché par cet honneur.

Une carrière bien remplie

En parallèle à sa passion pour l'astronomie, Jean-Marc Richard a connu une belle carrière dans la fonction publique lavalloise au Service de l'Évaluation. Jean-Marc y a débuté en 1981 à titre d'évaluateur agrée comme expert devant les tribunaux et à la confection du rôle d'évaluation. Après plus de 25 années, notre collègue a conclu sa belle carrière en 2006 dans un poste de cadre, celui de chef de division «Bâtiments résidentiels et information au public».

Dès sa première année de retraité, Jean-Marc rejoint les rangs de l'AERVL et devient chroniqueur pour l'Envol en signant des capsules astronomiques. «Pendant 8 années (d'avril 2007 à août 2015), j'ai eu le plaisir de partager ma passion, l'astronomie et l'observation du ciel, en publiant des textes pour initier nos collègues à ce loisir.»

Jean-Marc Richard est le troisième membre de l'AERVL au cours des deux dernières années à voir son nom être donné à un immeuble ou à un site municipal après Pierre Creamer (Aréna Pierre-Creamer) et Régent Martimbeau (Centre communautaire Régent-Martimbeau). Il est à souhaiter que l'implication communautaire et sociale d'autres membres de notre association soit reconnue dans le futur.

Historique de l'observatoire

L'Observatoire astronomique Jean-Marc-Richard, situé au Centre de la nature, est en activité depuis le 5 juillet 1996. Il est le premier observatoire municipal en Amérique du Nord.

Il n'y a aucune installation de ce genre en milieu urbain aussi proche des citoyens. C'est unique de pouvoir montrer aux visiteurs, jeunes et moins jeunes, la Lune, les planètes, le Soleil avec l'utilisation d'instruments sécuritaires et de haute qualité, tout en demeurant sur le territoire de la municipalité, et ce gratuitement.

La mission et les objectifs de ces installations et de l'animation qui s'y déroule sont de :

Rapprocher le ciel des gens

Expliquer comment fonctionne un observatoire astronomique Vulgariser la science de l'astronomie

Événement astronomique

Le public est invité à l'observatoire lors d'événements astronomiques importants observables dans le ciel lavallois (éclipse de Lune ou de Soleil) tout au long de l'année. Voir le lien sur la page Facebook de l'observatoire https://www.facebook.com/ObservatoireLaval.

Le Club des astronomes amateurs de Laval est responsable de la gestion de l'observatoire et en assure aussi la qualité de l'animation.

Source et information supplémentaire : https://www.astronomielaval.org/



Assemblée générale annuelle 2022

Avis de convocation

La présente a pour but de vous convoquer, à titre de membre ou de bénéficiaire de l'Association des employés retraités de Ville de Laval, à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le mercredi 18 mai 2022 à 13h30 au centre communautaire Régent-Martimbeau, situé au 455, rue de Lausanne, Laval.

Voici la liste des documents de l'AGA qui seront disponibles sur le site de l'AERVL (Voir lien ci-bas) :

- L'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle ;
- La liste des membres du conseil d'administration dont le mandat arrive à échéance ;
- Les règles en vigueur pour l'élection des administrateurs de l'association ;
- Le formulaire de mise en candidature pour l'élection d'un membre au conseil d'administration ;
- Le procès-verbal de l'AGA du du 25 octobre 2021.

Tous les documents qui seront présentés se trouvent sur notre site aervl.com à l'adresse suivante : https://aervl.com/?p=4723

L'assemblée générale annuelle est un moment privilégié pour questionner les membres du conseil d'administration sur la gouvernance de l'association, de nous critiquer s'il y a lieu et de nous faire connaître votre degré de satisfaction.

C'est aussi une excellente occasion de fraterniser avec d'anciens collègues de travail.

Si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée et que vous avez des commentaires, suggestions ou critiques, veuillez m'en faire part par téléphone ou par écrit et il me fera plaisir d'en informer les membres présents.

Au plaisir de vous rencontrer le 18 mai prochain.

Jean-Guy Lagacé, président

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de l'assemblée, lecture de l'avis de convocation et vérification du quorum.
- Adoption de l'ordre du jour.
- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 octobre 2021.
- Rapport du président.
- Rapport du secrétaire.
- Rapport du trésorier et adoption des états financiers 2021.
- Nomination d'un vérificateur pour l'exercice en cours.
- Présentation des prévisions budgétaires 2022.
- Règlement général.
- Rapports des comités spéciaux.
- Élection des administrateurs au conseil d'administration.
- Désignation des administrateurs au conseil d'administration.
- Affaires nouvelles.
- Levée de l'assemblée.

Association des employés retraités de la Ville de Laval 3235, boulevard Saint-Martin Est Laval (Québec) H7E 5G8 courriel : aervl@videotron.ca

Élection des administrateurs

En vertu du Règlement général de l'Association des employés retraités de la Ville de Laval, les affaires de l'association sont gérées par un conseil d'administration composé d'un maximum de dix-sept (17) membres élus au scrutin pour un mandat de deux (2) ans. Le conseil se renouvelle annuellement en raison du nombre de membres qui voient leur mandat arriver à échéance, environ la moitié chaque année.

Cette année huit (8) administrateurs au conseil d'administration terminent leur mandat de deux (2) ans. Il en est ainsi de :

- M. Jacques Bouchard
- M. Michel Dalbec
- Mme Marielle Gravel
- Mme Marie Grégoire
- M. Gilles Lachance
- M. Yves Lambert
- M. Louis-Albert St-Pierre
- Mme Lorraine Whalen

De plus, un (1) administrateur ayant démissionné en cours de mandat, en conséquence, neuf (9) postes (pour un mandat de deux (2) ans) seront à combler, au sein du conseil d'administration de l'Association.

La procédure de mise en candidature doit être conforme à l'article 25 du Règlement général et doit comporter les informations suivantes :

- Le nom du candidat appuyé par la signature d'au moins deux (2) membres en règle,
- La signature du candidat signifiant qu'il accepte cette mise en candidature.

Découpez ici



FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE MANDAT 2022-2023

		MANDAT	2022-2023	
	andidat cor	nme membre du conseil d'administration de l'		
Signature du car	ndidat :			
Nous, soussigné(e)s		(1)	(en	lettres moulées)
		(2)	(en	lettres moulées)
appuyons la can	didature de	la personne ci-haut mentionnée.		
Signature :	(1)			
	(2)			

Le formulaire de mise en candidature doit être transmis, dûment rempli, avant le 11 mai 2022, à l'adresse suivante :

Association des employés retraités de la Ville de Laval

A/S de Gilles Lachance, secrétaire

3235, boulevard Saint-Martin Est, Laval (Québec) H7E 5G8

ou par courriel: aervl@videotron.ca

Activités

Partie de sucre, Grande bouffe, Golf, Rassemblement de VR, Horticulture...

avec Michel Dalbec

Comme vous le savez, les mesures sanitaires ont bousculé nos activités. Elles ont été mises en pause. Certaines ont repris depuis quelques semaines et d'autres suivront dès que possible.

Les activités de **badminton et pickleball**, qui se déroulent au Centre ACCÈS, ont repris depuis la mi-février. Ces deux activités affichent complet pour le reste de la session. Toutefois, les personnes intéressées pourront se reprendre à la session d'automne.

Une **sortie pour amateurs d'ornithologie** Une sortie pour amateurs d'ornithologie aura lieu le mardi 8 mars, à compter de 8h30 au Bois de L'équerre. Les informations seront disponibles dans le groupe «amateur d'ornithologie» du répertoire https://aervl-rep.com/activites/ornithologue-amateur/. Ceux qui ne sont pas membre pourront entrer dans le groupe et nous vous transmettrons les informations par la suite.

Après deux ans de pause en raison de la pandémie, le dîner annuel à la cabane à sucre revient cette année. L'activité aura lieu le mercredi 20 avril. Voir les détails plus loin dans l'Envol et sur le site de l'association.

La Grande bouffe à l'école hôtelière de Laval est toujours suspendue en raison principalement du peu de disponibilités lié au manque d'étudiant et des règles sanitaires. Lorsque nous aurons des détails pour une reprise de l'activité, nous vous tiendrons informé. Nous espérons une ouverture ce printemps, mais pour la présente session scolaire, cela n'augure pas bien. Nous pourrions alors remettre l'activité pour la session qui débutera en septembre prochain.

Toutefois, les personnes intéressées à réserver un petit groupe peuvent le faire par eux-mêmes. Voici le lien pour réserver en ligne au restaurant Le Grand Cru de l'École hôtelière de Laval :

https://ehalaval.com/restaurant-le-grand-cru/ Ajoutons qu'il est toujours possible d'acheter des repas préparés par les étudiants de l'École hôtelière de Laval. Pour information et l'horaire de la boutique : https://ehalaval.com/boutique/

Des activités estivales en planification Le tournoi de golf de l'AERVL aura lieu le lundi 20 juin 2022. Voir les détails et le formulaire d'inscription dans l'Envol et sur le site Internet.



Un rassemblement de VR est prévu pour les 7, 8 et 9 juin. Déjà plusieurs membres, de toutes les catégories de motorisés (classes A, B ou C) et aussi de roulottes, ont démontré un intérêt. L'activité se tiendra à Hawkesbury en Ontario. Situé dans un secteur rural de l'autre côté de la rivière des Outaouais, il faut mettre 1h15 à partir de Laval pour rejoindre le site du rassemblement, une petite fermette offrant un paysage champêtre et relaxant, propriété d'un membre retraité qui nous offre le site.

Au programme du séjour, des retrouvailles entre d'anciens collègues de la Ville, des échanges joyeux d'aventures en VR, des anecdotes, jeu de fer, ballon-volant, feu de joie et plusieurs autres. Possibilité, si le nombre est suffisant, d'un souper communautaire avec un partenaire de l'AERVL, le resto Wilfrid Pasta Bar. Un sondage sera fait auprès de tous les membres intéressés à participer à l'activité du **rassemblement de VR.**

Pour les membres intéressés à participer au **rassemblement de VR**, mais qui n'ont pas de VR ou qui ne peuvent déplacer leur véhicule, les organisateurs planifient un **pique-nique** le mercredi 8 juin. Le site pourra accueillir les pique-niqueurs pour la journée entière. Le midi chacun apporte son repas et le soir les participants pourraient participer au souper communautaire et au feu de joie.



Tout comme les amateurs de VR, les pique-niqueurs devront être autonomes (bouffe, breuvages, chaises, vêtements appropriés) pour la journée, aucun service ne sera disponible sur place à l'exception du souper communautaire (si le nombre de participants est suffisant).

La planification se poursuit, alors il est important que les personnes intéressées fassent savoir leur intérêt pour le **rassemblement de VR ou pour le pique-nique**. Vous pouvez vous manifester en visitant le site du répertoire des membres dans la section Activités et rejoindre le groupe «Amateur de VR» (https://aervl-rep.com/activites/amateur-de-vr/) ou encore par courriel au aervl@videotron.ca . Les responsables de l'événement feront parvenir aux intéressés un formulaire avec toutes les informations concernant la participation à l'activité et une fiche d'inscription à compléter.

Lorsque tous les détails seront ficelés, vous recevrez les informations complètes avant de payer.

Amateurs d'horticulture voici une suggestion de formation gratuite. Yves Lambert, le responsable du groupe dans le répertoire des membres de l'AERVL (https://aervl-rep.com/) a partagé des informations sur cette formation en ligne. Ce groupe est public si vous voulez des informations de sorties ou de formation. Le

groupe «Horticulture» est sous l'onglet Activités du répertoire https://aervl-rep.com/activites/horticulture .

En résumé, le printemps s'en vient. Apprendre à connaître les plantes, ça vous intéresse? Je vous propose de participer à un «MOOC (Massive Open Online Course) Botanique», une initiation accessible depuis chez vous sur Internet pendant 6 semaines.

Le MOOC Botanique est un cours en ligne, ouvert et gratuit pour tous. Hébergé sur la plateforme MOOC de Tela Botanica, il offre une initiation à la botanique, au grand public, grâce à de nombreuses et diverses ressources (vidéos, documents, jeux, etc.).

- Inscription : à partir du 31 janvier 2022, jusqu'au 6 mai 2022

- Début du cours : lundi 28 mars 2022

- Fin du cours : 22 mai 2022

- Temps de travail estimé : 2h/semaine environ

Durée du cours : 6 semaines

https://mooc.tela-botanica.org/course/view.php?id=400

Détails d'inscription dans le texte du groupe «Horticulture» de notre répertoire.

Répertoire numérique et la sécurité informatique

Texte de Michel Dalbec

Comme vous le savez déjà, de nombreuses attaques informatiques ont été faites sur des sites des gouvernements et d'entreprises depuis le début de la pandémie. Depuis près de 2 ans, tous les services informatiques sont sollicités par du télétravail ce qui attire les malfaisants qui tentent par toutes sortes de moyens de nuire ou encore d'escroquer les propriétaires de ces sites.

En novembre dernier, nous avons demandé à la firme qui nous soutient pour nos sites d'améliorer la sécurité en incorporant des protections supplémentaires au programme. Nous ne voulions prendre aucune chance. Les informations du répertoire ne sont pas cruciales, mais nous tenons à notre sécurité.

Notre répertoire est hébergé au Canada, l'hébergeur possède de la sécurité qui empêche les intrusions et des sauvegardes sont faites 2 fois par semaine. Si notre programme devenait corrompu, nous pourrions rétablir la situation. Le site de l'association bénéficie lui aussi du même hébergeur. Nous sommes vigilants et surveillons nos sites.

Nous ne voulons pas être redondants pour vous demander de vérifier votre profil dans le répertoire, mais à chaque fois que nous vous passons le message certains membres le font et d'autres nous demandent de l'aide pour entrer pour la première fois. Ceux qui n'ont pas été voir leur profil devraient le faire pour valider leurs informations. C'est la façon de maintenir vos coordonnées à jour.

Si un collègue que vous connaissez n'a pas fourni son adresse courriel, diteslui de prendre contact avec nous. Il est facile pour vous de le constater, car sur son profil il n'aura pas l'onglet «courriel». Il nous fera alors plaisir de rajouter cette information et ainsi lui permettre d'accéder au répertoire. Cet outil remplace l'ancien «répertoire des membres» qui était imprimé aux deux ans.

Le répertoire fournit certaines informations personnelles : nom, service, emploi, adresse, téléphone, courriel... C'est vous qui décidez ce qui est visible pour les autres membres. Un guide est disponible sur le site Internet de l'association Guide d'utilisation du répertoire | (aervl.com) qui explique la marche à suivre. Toutefois, si vous préférez, vous pouvez prendre contact avec nous via le aervl@videotron.ca et nous vous aiderons. L'adresse courriel permet aux gens de prendre contact de façon sécuritaire et c'est vous qui décidez si vous répondez ou pas. Votre adresse courriel est votre identifiant pour entrer et permet de communiquer d'une autre façon. Lorsque vous êtes sur le profil d'une personne que vous voulez rejoindre, si elle a fourni une adresse courriel, vous cliquez sur l'onglet «courriel» une fenêtre de messagerie va s'ouvrir, et ce, même si l'adresse est masquée. Les informations masquées servent pour les administrateurs en guise de «questions secrètes» qui nous permettent de confirmer l'identité de la personne lors d'une demande d'aide ou pour modifier son profil.

Au cours des derniers mois, nous avons mis à jour plusieurs profils en inscrivant des adresses courriel qui nous ont été fournies. D'autres personnes retraitées, qui nous ont fait parvenir leurs formulaires d'adhésion, ont été ajoutées au répertoire. Nous vous invitons à aller vérifier votre profil et le mettre à jour le cas échéant.

Anecdotes

Depuis un an nous avons reçu diverses demandes de personnes qui ne sont pas dans l'association.

Une de ces demandes concernait le fils d'un retraité décédé. Cette personne voulait connaitre un peu plus son père et son travail. Si nous pouvions l'aider à trouver des photos, des anecdotes, etc. Il voulait transmettre le tout à sa fille qui avait peu connu son grand-père. Après recherche et validation, nous avons sollicité certains membres retraités de son groupe et notre réseau a permis de retracer d'anciens collègues, quelques informations et quelques photos prises dans l'exercice de son travail. Il a bien apprécié nos trouvailles et sa fille aussi.

Une autre demande visait à retrouver un vieil oncle perdu de vue depuis plusieurs années. Celui-ci était décédé Par contre sa veuve est bénéficiaire et membre de l'association. Un simple contact avec elle qui nous a confirmé que c'était bien une nièce qu'ils n'avaient pas vue depuis longtemps. Nous avons pu les mettre en relation. Pour cette dame, qui est limitée dans ses déplacements et qui vit seule depuis le décès de son conjoint, c'est un baume en ces temps d'isolement. Elle a bien apprécié ce contact surtout qu'elle n'est pas branchée à Internet.

Nous sommes heureux d'avoir pu aider ces gens et leur apporter un peu de gaieté en cette période difficile.

Nous voulons vous rassurer, l'association ne partage pas vos informations, elle vérifie avec les membres avant de transmettre toute information. Pour nous et pour vous, nos vies sont privées et cette notion est importante.

Le retour de la Course des pompiers de Laval

Après deux années en mode virtuel en raison de la Covid-19, la Course des pompiers de Laval aura enfin lieu en présentiel. Le grand-rendez est prévu le dimanche 5 juin 2022.

Pour souligner l'année 2022 en force, relevez un défi à la hauteur de vos ambitions. Participez à un événement familial dans un parcours enflammé.

Courir pour de bonnes causes

La Course des pompiers vise à promouvoir l'activité physique et les saines habitudes de vie auprès de ses citoyens et de la collectivité québécoise.

Consciente que les enfants doivent adopter un mode de vie saine dès leur plus jeune âge pour prendre de bonnes habitudes qu'ils conserveront toute leur vie, la Ville a notamment mis sur pied un programme spécial en utilisant l'image et la notoriété de ses pompiers. Ce programme a pour but d'encourager les étudiants lavallois de 17 ans et moins à bouger, en collaboration avec les écoles du territoire.

La Ville de Laval est fière d'appuyer ses pompiers, membres du comité organisateur de l'événement, en remettant les profits de la Course à la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés (FPQGB), seul organisme au Québec qui amasse des fonds pour soutenir les soins et l'aide aux grands brûlés.

Les fonds amassés contribuent à :

- financer les programmes de recherche et les programmes de réadaptation;
- acheter de l'équipement spécialisé :
- financer un camp d'été pour les enfants;
- venir en aide aux victimes et leur famille grâce à son fonds d'urgence et d'aide directe.

Tous les ans, quelque 300 personnes sont traitées dans les deux Centres pour grands brûlés du Québec.

Les parcours

Les parcours de 1 à 42,2 km traversent certains endroits emblématiques de la ville pour se terminer de façon festive en plein cœur de la Grande Fête des pompiers. La ligne d'arrivée de toutes les courses est située au Centropolis, devant le Cinéma Cineplex Laval, sis au 2800, avenue du Cosmodôme, à Laval. L'événement est sanctionné OR par la Fédération québécoise d'athlétisme. Les parcours du 5 km, 10 km, 21,1 km et 42,2 km sont certifiés par Athlétisme Canada.

Venez participer à cette course familiale dans un parcours enflammé. Inscrivez-vous dès maintenant à la Course des pompiers de Laval, seul, en famille ou en équipe, pour profiter d'un tarif avantageux!

Pour information et inscription : www.coursedespompiers.laval.ca



UNE COMPÉTITION FAMILIALE. UN PARCOURS ENFLAMMÉ.

Inscriptions
1 | 2 | 5 | 10 | 21,1 | 42,2 km
coursedespompiers.laval.ca

















Session Hiver 2022 Cours sur place et en ligne 50% de rabais aux vidéos sur demande code AE0122 www.axion50plus.org



435 Bd du Curé-Labelle (sud) Laval, QC H7V 2S8 tél.: 450 978 5555





UN APPEL AUX RETRAITÉS DE LA VILLE DE LAVAL

DES BÉNÉVOLES AU CŒUR DE LA MISSION

La Maison de la Sérénité est un organisme sans but lucratif dont la mission est d'offrir gratuitement des services de soins palliatifs à la personne adulte en fin de vie de façon à ce qu'elle puisse s'éteindre paisiblement entourée de ses proches, dans un environnement familial et chaleureux.

UNE EXPÉRIENCE DE BÉNÉVOLAT ENRICHISSANTE

Au sein de La Maison, le bénévole a un rôle indispensable et une place importante dans l'équipe interdisciplinaire. Sa polyvalence et son dynamisme contribuent à la réalisation de notre mission.

Vous pouvez consacrer quelques heures de votre temps, de façon régulière ou sporadique, et ainsi soutenir La Maison dans la réalisation de sa mission essentielle. Selon vos intérêts, vos disponibilités et vos expériences, vous pouvez contribuer activement à plusieurs activités de La Maison.

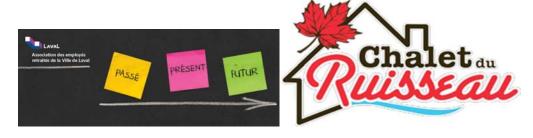
Plusieurs possibilités de bénévolat sont à votre portée et nous ferons en sorte de tenir compte de vos besoins pour que votre expérience soit la plus enrichissante possible.

Voici quelques champs d'activités où vous pouvez contribuer : l'accueil, les soins aux patients, la cuisine, la bibliothèque, l'animation, la couture, le secrétariat/administration, l'entretien intérieur, l'entretien extérieur/aménagement paysager, la décoration, la philanthropie. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à visiter notre site web.

Vous désirez participer à notre mission et rejoindre une équipe dévouée et passionnée, alors nous vous invitons à remplir le formulaire en ligne ou à nous contacter. L'adresse de La Maison de la Sérénité :

655, Avenue Bellevue, Laval (Québec) H7C 0A8

Téléphone : 450-936-4300 poste 289 - Télécopieur : 450-936-4301 Courriel : <u>benevoles@msplaval.ca</u> - Site web www.msplaval.ca



12 570, Rang de la Fresnière, Saint-Benoit de Mirabel

L'AERVL organise un dîner à la cabane à sucre



20 avril 2022, à 11h

Coût: \$20,00/membre, 22,00 \$/autres et enfants à 13,00 \$ (taxes incl.)

Menu : Voir le menu sur site Internet <u>www.ruisseau.ca</u> (repas de cabane à sucre).

Prix de présence

Disponible sur place : Bière, vin et alcool / Musique sur place.

Découpez ici Réserver tôt, les places s	sont limitées!
Retraité(e) : 20,00 \$* Nom	X =\$
Conjoint(te): 22,00 \$* Nom	\$
Invité(e) : 22,00 \$* Nom	\$
Enfant (s) : 13,00 \$* De 5 à 12 ans	\$
Gratuit de 0 à 4 ans	X =0,00\$
No de téléphone : Courriel :	
** · I	

^{*}Taxes incluses.

Libeller le chèque à l'ordre de : Association des employés retraités de la Ville de Laval

Payable avant le 31 mars 2022

Faire parvenir le tout à : Association des employés retraités de la Ville de Laval

3235 boul. Saint-Martin Est, Laval, QC H7E 5G8



Les deux premiers ponts de l'île Jésus

Avant-propos

Hé oui, la pandémie m'oblige encore une fois à fouiller dans mes archives pour vous présenter un autre événement historique survenu sur l'île Jésus. Dans le dernier Envol, je vous avais présenté l'histoire de mon ancêtre, Alfred Barbe, qui développa une partie de Laval-Ouest. La retraitée Simone Laroche m'a téléphoné pour me dire que cet article lui avait rappelé d'excellents souvenirs dont celui de s'être rendue au théâtre Garden pour écouter feu Gerry Boulet. Dans ce numéro, je vous présente un fait peu connu; l'histoire des deux premiers ponts de l'île Jésus. Cependant, ils n'ont pas figuré longtemps dans le paysage. Avec le collègue chercheur Pierre Benoit-Livernois nous avons analysé les nombreux événements survenus à cette époque pour raconter cette histoire. Vous pouvez écouter Pierre raconter ces faits, à sa manière sur :

https://www.youtube.com/watch?v=F9eQwmk7AbA

Introduction

Dans un article précédent dans l'Envol, j'ai écrit que le premier pont de l'île Jésus fut celui construit par James Porteous à Sainte-Rose. Dans une conversation avec Pierre Benoit-Livernois, il m'informe qu'il y a deux ponts qui furent construits auparavant entre l'île Jésus et Saint-Eustache. Ouche, mon orgueil en a pris un coup et j'ai rapidement entrepris des recherches pour connaître cette histoire. Heureusement qu'internet existe car j'ai pu consulter les archives de la Bibliothèque et archives nationales du Québec (BANQ) et ressortir tous les faits.

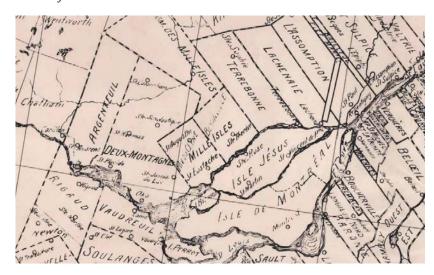
Effectivement, ces deux ponts furent construits avant celui de James Porteous. Le premier fut construit en 1825 pour relier l'île Jésus et l'île Spénard (aujourd'hui l'île Turcotte) et Saint-Eustache-sur-le Lac (aujourd'hui Deux-Montagnes). Le deuxième fut construit en 1829 à l'endroit où se trouve le pont Arthur-Sauvé.

Avant la construction des ponts, des traverses avec des bacs permettaient aux voyageurs et aux marchandises d'entrer et de sortir de l'île Jésus. Entre Saint-Eustache et l'île Jésus, deux traverses existaient. La première était située un peu à l'est de l'île Spénard de manière à éviter les rapides. La deuxième se trouvait immédiatement à l'est du pont Arthur-Sauvé pour profiter de l'espèce de presqu'île qui raccourcit le trajet nautique.

La seigneurie des Mille Isle

En 1683, l'intendant de la Nouvelle-France, Jacques de Meulles, concède au capitaine du régiment de Carignan, Michel-Sidrac Du Gué (1638-1688), sieur de Boisbriand : « les terres qui sont à commencer où finit la concession du sieur Daulier des Landes (Terrebonne), dans la rivière Jésus, jusqu'à la rivière Du Chêne icelle comprise, soit quatre lieues et demie de front sur trois de profondeur »

La nouvelle seigneurie prend alors le nom de Boisbriand. Comme ce premier seigneur est davantage intéressé par sa carrière militaire et sa seigneurie de l'île Sainte-Thérèse. Il ne développe aucunement celle qu'il possède au nord de la rivière Jésus. Il décède en 1688 et pendant vingt-six ans, le territoire ne fait l'objet d'aucune attention.



Le 1^{er} mars 1714, la seigneurie Boisbriand est concédée aux deux gendres de Michel-Sidrac Du Gué. En 1691, Charles-Gaspard Piot de Langloiserie (1655-1715) avait épousé Marie-Thérèse Du Gué de Boisbriand alors qu'en 1706, Jean-Baptiste Petit (1663-1720) faisait de même avec Charlotte Du Gué de Boisbriand. Comble de malheur, Piot de Langloiserie décède l'année suivante, en 1715. Le 5 mai 1716, un brevet royal valide le fait que la seigneurie appartient à Jean-Baptiste Petit et à la veuve Marie-Thérèse Du Gué de Boisbriand. Ainsi, le 7 septembre 1717, les deux propriétaires s'entendent pour partager en deux la seigneurie. Ainsi, la partie « est » devient la seigneurie de Langloiserie en l'honneur du décédé. En 1743, elle devient la seigneurie de Blainville lorsque Marie-Thérèse cède ce territoire à son gendre, Louis-Jean-Baptiste Céloron de Blainville, époux de sa fille Suzanne.

En 1716, Jean-Baptiste Petit 1662-1720) devient le seigneur de la partie ouest mais se sachant malade, il la cède en 1718 à Eustache Lambert (1688-1760) le futur époux de sa fille Charlotte-Louise. Eustache Lambert règne pendant 42 ans, jusqu'à son décès survenu en 1760.

Selon les règles de l'époque, son fils aîné, Eustache-Louis (1736-1807), hérite de 50% de la seigneurie alors que ses six frères et sœurs héritent de l'autre 50%. Lorsqu'en 1761, Eustache-Louis atteint 25 ans, âge de la majorité légale à cette époque, il entreprend le développement de la seigneurie. Il fait construire un moulin à farine et un noyau villageois se forme autour.

Le 12 août 1765, Eustache-Louis épouse à Québec, Marguerite-Angélique Boisseau (1732-1801) et trois enfants naissent de cette union : Angélique-Louise (1766), Eustache-Nicolas (1767-1835) et Jean-Baptiste (1768). Le 18 septembre 1790, le seigneur Lambert Dumont persuade le grand-voyer du district de Montréal, René-Amable Boucher de Boucherville, d'ouvrir un chemin de base dans sa seigneurie ainsi qu'un chemin de ligne dans l'île Jésus pour procurer un passage commode aux habitants de la seigneurie Dumont vers l'île de Montréal. (Note : c'est le chemin Saint-Antoine). En 1807, Eustache-Louis Lambert Dumont décède et il est considéré comme le grand fondateur de la seigneurie. C'est son fils Eustache-Nicolas qui prend sa relève.

Au décès d'Eustache-Nicolas en 1835, son fils Charles-Louis (1806-1841) devient conjointement avec son beau-frère Pierre Laviolette (1794-1854). Charles-Auguste-Maximilien Globensky semble être de dernier seigneur des Mille-Îles.

Les deux ponts de Saint-Eustache sous le règne du seigneur Eustache-Nicolas Lambert Dumont: de 1807 à 1835

Lorsqu'il hérite de la seigneurie des Mille-Îles en 1807, Eustache-Nicolas (1767-1835) est âgé de 40 ans. Il était déjà marié avec Marie-Narcisse Lemaire Saint-Germain, fille du négociant André Lemaire Saint-Germain alors propriétaire du premier magasin-général de Saint-Eustache. En 1792, Eustache-Nicolas fait construire sur la rivière Chicot le moulin de la Dalle; un projet qui s'avère désastreux sur le plan financier. En 1797, il acquiert la seigneurie de l'Île-à-la-Fourche, située près de Nicolet pour aider sa sœur devenue veuve. En 1799, il possédait dans la seigneurie des Mille-Îles une ferme, deux lots, une scierie ainsi qu'une maison. Trois ans avant de devenir seigneur, Eustache-Nicolas est élu député du comté de York qui regroupait les territoires de Soulanges, l'île-Perrot, Deux-Montagnes et Rivière-du-Chêne. Il s'agissait de l'un des districts électoraux instaurés par l'Acte constitutionnel de 1791 et qui pouvait élire deux députés. En 1829, York fut divisé en trois districts : Ottawa, Deux-Montagnes et Vaudreuil. De 1804 à 1808, Eustache-Nicolas siège comme député indépendant en compagnie du deuxième député John Mure (1765-1830), membre du « Parti bureaucrate ». Deux formations politiques s'affrontent à cette époque. Le « Parti bureaucrate » regroupe les membres des familles riches du Bas-Canada, majoritairement anglophones. Certains seigneurs canadien-français adhèrent à ce groupe en estimant que leurs intérêts seront mieux servis par une affiliation à ce groupe. Le « Parti canadien », qui devient en 1826 le « Parti patriote », est composé surtout de francophones et

d'Irlandais. Le relevé des votes indique qu'Eustache-Nicolas appuie majoritairement le « Parti bureaucrate ». En 1808, Eustache-Nicolas est défait par Jean-Joseph Tresler qui représente le « Parti canadien ». Eustache-Nicolas redevient député de York de 1814 à 1827 sous la bannière du « Parti bureaucrate ».

Le premier pont permanent à être construit au Québec date de l'année 1759. Il s'agit du pont Dorchester sur la rivière Saint-Charles à Québec. Au début des années 1800, l'instauration d'un péage permettant d'accéder au pont et aux chemins privés s'avère une source de revenu intéressante. Endetté, le seigneur Dumont fut l'un des premiers à demander, en 1807, la permission de construire un pont à péage. Alors qu'il siégeait comme député en 1804, Eustache-Nicolas prend connaissance de cette possibilité. Le député conjoint de York, John Mure (1776-1823) est le conjoint d'Élisabeth Porteous, la nièce du riche marchand et entrepreneur Thomas Porteous (1765-1830). Ce dernier siégeait comme député du comté d'Effingham qui comprenait les territoires de l'île Jésus, Blainville et Terrebonne. Thomas Porteous possédait l'île Bourdon et il venait d'obtenir l'autorisation de construire deux ponts à péage, l'un pour relier l'île de Montréal avec l'île Bourdon et l'autre pour relier l'île Bourdon avec La Chenaie; un passage obligé pour se rendre à Québec par voie terrestre, à partir de Montréal. Ces deux ponts ouvrirent en 1805 et la nouvelle fit grand bruit. Les difficultés financières du seigneur des Mille-Îles rendirent ce projet fort attrayant.

En 1807, le collègue député de York, John Mure, présente à l'Assemblée législative un Bill autorisant Eustache Nicolas Lambert Dumont d'ériger un pont de péage sur la rivière des Outaouais (rivière Jésus). Le projet n'aboutit pas et Lambert Dumont essaye à trois reprises, entre 1808 et 1812, de faire voter une loi lui permettant de réaliser ce projet. En 1815 il s'adresse à l'Assemblée nationale via le député du « Parti canadien », Joseph Levasseur Borgia, pour obtenir le droit exclusif de construire des ponts en fer forgé dans la colonie. Il propose un projet sur rivière Saint-Maurice qui fut approuvé mais rejeté plus tard.

Le 22 juillet 1811, Eustache Nicolas comparait devant le notaire Pierre-Rémi Gagnier de Saint-Eustache concernant une demande de dédommagement de Jacob Oldham et Henry McKenzie de Terrebonne. Ces derniers l'accusent d'avoir érigé une digue à la décharge du lac des Deux-Montagnes, en déviant ainsi les eaux vers la rivière des Prairies. Privé de son débit habituel d'eau, le niveau de la rivière Jésus a tellement diminué qu'un bateau qu'ils avaient fait construire à Terrebonne n'avait pu flotter. Ils furent obligés de le faire soulever occasionnant ainsi des frais qu'ils réclament. Dumont accepta de payer 500 livres aux plaignants. Cette digue fut construite pour permettre à deux moulins de fonctionner.

En 1817, l'idée de construire un pont de péage entre l'île Jésus et la seigneurie des Mille-Îles en passant sur l'île Spénard continue de circuler. La « Gazette de Trois-Rivières » du 20 janvier 1818, nous informe que Jacques Labrie présente une pétiton demandant à ériger un pont de péage sur la rivière des Mille-Iles, de Sainte-Rose à Saint-Eustache. Jacques Labrie (1784-1831) fut un journaliste, un médecin et un opposant politique d'Eustache Nicolas. À la même date, une pétition d'Eustache Nicolas Lambert Dumont demandait également à construire un pont sur le rapide qui fait la décharge du lac des Deux-Montagnes, dans la rivière Jésus depuis la terre ferme jusqu'à l'île Spénard et depuis cette île jusqu'à l'île Jésus.

En 1820, la Gazette de Ouébec publie l'information suivante :

« Eustache-Nicolas-Laurent Lambert-Dumont, écuyer, Seigneur de Saint-Eustache, donne notice qu'il s'adressera au prochain Parlement pour obtenir

le privilège, pour l'espace de cinquante ans, de faire deux ponts de péage, sur la rivière Ottawa, à la décharge du lac des Deux-Montagnes, entre Saint-Eustache et l'île Jésus, l'un à une demie lieue près audessus du village de Saint-Eustache, depuis le domaine du moulin à l'île Spénard à la tête du rapide, avec une échappe de soixante pieds de long, qui aura quatre pieds plus haut que les plus hautes eaux, et visà-vis l'éperon de la digue dudit moulin ; et l'autre Pont depuis la dite île Spénard à l'île Jésus, et donne notice qu'il ne demandera pas plus pour le péage desdits deux ponts que vingt sols pour chaque charrette chargée ou non chargée, ou traîne chargée ou non chargée, et le péage des autres voitures et animaux en proportion, et quatre sols pour chaque personne à pied; si la législature veut bien lui étendre le droit de péage jusqu'à la paroisse voisine (Sainte-Thérèse) et qu'il ne prendra pas plus que quinze sols par chaque charrette chargée ou non chargée, et le péage des autres voitures dans cette proportion, ainsi que pour les animaux, et trois sols pour chaque personne à pied, si la législature veut lui étendre le droit de péage jusqu'à la traverse établie vis-à-vis de Sainte-Rose à une distance d'arpents plus haut que l'église de ladite Sainte-Rose, et sitôt qu'il sera nécessaire de faire un pont levis, il le fera à ses propres frais ».

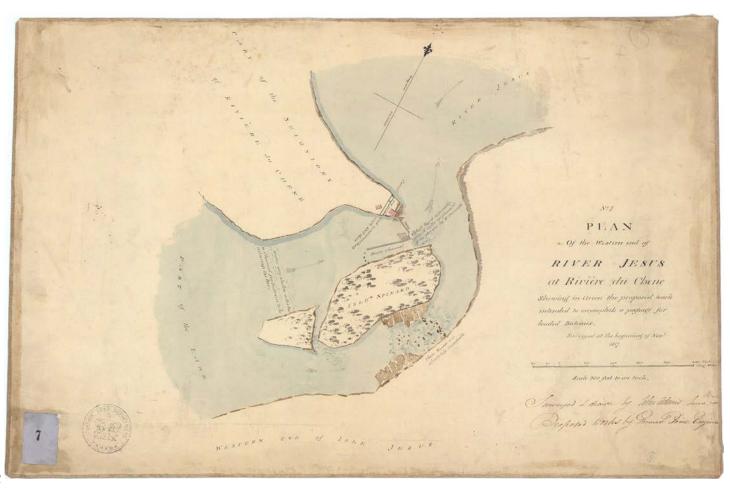
Le projet n'est pas accepté et le seigneur Dumont revient à la charge en 1822. Nous interprétons que cette fois il obtient l'autorisation. Dumont fut probablement soulagé par celle-ci car un autre créancier demande à être payé. Le journal Le Canadien du 1^{er} octobre 1823 publie les ventes effectuées par le shérif du district de Montréal:

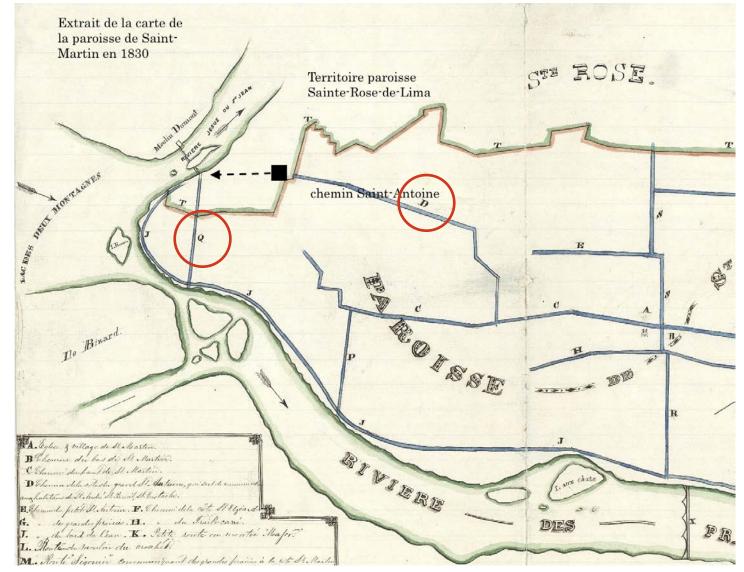
« Le 26 janvier 1824, à 10 heures, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Benoît sera mis en vente à la demande de Patrick Henry Smith: une certaine seigneurie située sur le côté nord de la rivière Jésus, connue sous le nom de la Seigneurie des Mille-Îles, contenant 3 lieues et un quart de front, sur 3 lieues de profondeur, avec trois moulins à farine bâtis en pierre, deux en bois, et deux moulins à scie. La continuation de la même seigneurie de 3 lieues de front, et allant en rétrécissant jusqu'à une lieue de profondeur et de là en élargissant jusqu'à quatre lieues sur cinq lieues de profondeur, avec un moulin à farine et un à scie en bois. Une île située dans la rivière Jésus, dépendant de la susdite seigneurie, de 6 arpents environ de superficie ».

Premier pont construit vers 1825

Eustache-Nicolas fait construire un premier pont probablement en 1824 entre Saint-Eustache et l'île Spénard et l'île Jésus. Cette affirmation se fonde sur la carte de John Adams de 1817 l'analyse de deux textes parus dans le journal La Minerve, et la carte de la paroisse de Saint-Martin de 1830.

La carte que l'on voit ci-bas fut réalisée en 1817 par l'arpenteur John Adams lorsqu'il avait à vérifier les obstacles de cette rivière pour le passage des bateaux chargés. Cette carte nous indique qu'il n'existait aucun pont à ce moment ainsi que la présence de deux moulins et de la digue du Sieur Dumont.





Cet extrait de la carte de la paroisse de Saint-Martin, réalisée vers 1830 démontre que le chemin officiel de l'île Jésus passe par le pont Dumont qui traverse l'île Spénard et rejoint l'autre rive à l'endroit où se trouve le moulin Dumont. La légende de la carte indique à la lettre Q: communiquant de la rivière des Prairies à la rivière Jésus vis-à-vis le pont Dumont. C'est aujourd'hui la rue des Peupliers qui faisait jadis partie du Chemin du roy. La lettre D indique le chemin Saint-Antoine qui sert de communication aux habitants de Saint-André, Saint-Benoît et Saint-Eustache vers Montréal. Ce chemin se termine à la frontière entre les paroisses de Saint-Martin et Sainte-Rose-de-Lima. Ce chemin se poursuivait jusqu'à l'endroit où existait une traverse avant la construction du pont (voir la flèche). Plus tard, la montée Labrie

Ces cartes démontrent clairement que ce pont fut construit entre 1817 et 1830. Voici maintenant un article du journal *La Minerve* au sujet de deux accidents survenus à cause de ce pont. Voici un article paru en 1827 nous informant que le pont fut emporté par les glaces.

LA MINERVE

MONTREAL, 16 AVRIL, 1827.

Pont Dumont,

Ou Justice publique exercée par les éléments

Il n'est peu de personne qui ne sachent que le Sr. E.N. L. Dumont, Écuyer et Seigneur en partie de la seigneurie des Mille-Îles, s'occupe depuis plusieurs années de la construction de digues, de moulins et de ponts dans le rapide qui fait décharge nord-est du lac des Deux-Montagnes. Après plusieurs accidents causés par les eaux et les glaces, il avait enfin réussi à y établir un moulin à farine, un autre à carder et un troisième (non achevé) destiné à scier, et enfin un pont, sur la permanence duquel ce monsieur reposait l'espoir d'un gros profit. Mais tous ces ouvrages, tout avantageux qu'ils puissent y être, avaient le malheur de ne point rencontrer l'approbation de tout le monde. D'abord ils gênaient et obstruaient la navigation au point de la rendre dangereuse aux eaux hautes et impraticable aux eaux basses. Ensuite, ils avaient l'effet de soulever, faire refluer et retenir les eaux sur les terrains bas et les prairies situés le long du lac jusqu'à plus de deux lieues au-dessus du rapide, ce qui causait de grands dommages aux propriétaires de ces prairies, lesquelles ne rapportaient plus la même quantité, ni la même qualité de foin d'avant. Ces considérations réunies

avaient déterminé, il y a environ deux ans, plusieurs de ces propriétaires à dénoncer les travaux de Mr. Dumont dans le rapide en question, appelé communément rapide Spénard, comme des nuisances publiques, dignes de l'animadversion des lois. Certains que leurs dépositions furent dès lors transmises à M. James Stuart, afin qu'en sa qualité de premier avocat de la Couronne, il put entamer les poursuites légales pour contraindre le dit sieur Dumont à débarrasser la rivière, que l'on peut considérer comme une de celles qui sont navigables et par conséquent comme ornant une voie de communication publique. Quelques temps après la réception de ces plaintes, M. l'Avocat promet d'amener le sujet devant les Grands Jurés et quatre témoins furent même assignés, et ils se rendirent à Montréal, où ils restèrent néanmoins plusieurs jours sans être appelés à rendre aucun témoignage. Ceux qui souffrent ne perdent pas aisément l'espoir d'obtenir un terme à leurs souffrances; d'ailleurs le patriotisme reconnu à M. Stuart, son zèle ardent à remplir les devoirs de sa charge, étaient des garants assurés de l'attention certaine qu'il donnerait à un objet de cette importance puisqu'il s'agissait rien de moins que de faire restituer au public la navigation d'une rivière qui lui appartient, et d'étendre à plusieurs individus l'assistance des lois et du gouvernement, chargés de faire répartir à tous un égal degré de justice et de protection. Quelques raisonnables et sanguines cependant que fussent leurs espérances sous ce rapport, elles n'avaient néanmoins pus encore été réalisées, lorsque l'hiver dernier, le sieur Dumont fit application à la Législature, pour en être autorisé à exiger péage du voyageur qui passerait sur le pont.

Alarmés par ces projets, qui, s'ils eussent été soutenus par la législature auraient sanctionné à la permanence d'ouvrages nuisibles au public en général, et ruineux pour plusieurs particuliers, une centaine environ, des individus qui souffrants s'adressent par requête à la Chambre et la supplièrent de ne pas accéder aux désirs du dit sieur Dumont. Fidèles à leurs devoirs, nos représentants refusèrent le privilège demandé, et laissèrent à M. l'Avocat du roi une pleine et entière liberté d'effectuer sa poursuite. Pour des raisons que ce monsieur nous laisse ignorer, il n'avait encore été rien commencé, lorsque le 9 et le 10 du courant, les glaces ont suppléé à la lenteur de dame Justice et ont emporté le pont, n'ayant laissé que la pierre qui remplissaient les quais et les caisses et la digue, qui sert de sauvegarde aux moulins. Reste à savoir à présent si M. l'Avocat jugera à propos de faire ôter la pierre qui embarrasse le rapide et ne manquer de nuire considérablement aux voitures d'eau. Depuis trois jours, la rivière est couverte des pièces et des perches rondes et taillées en tête de chien (queue d'aronde), qui formaient des quais et des piliers du ci-devant pont Dumont. Cet accident montre que les bois ronds et les têtes de chien ne valent rien dans la charpente des ponts publics. On ajoute que cette avanie dérange considérablement les plans de M. Dumont déjà calculant, pour bâtir son pont au village, sur le produit des péages que devait lui procurer celui du rapide, il avait annoncé son intention de se faire autoriser par les magistrats à rançonner le voyageur qui passerait dessus. Des notices, bonnes et dûment dressées par un avocat, avaient été servies aux traversiers voisins, les deux Bélair et son beau-frère M. Saint-Germain, en les y avertissant que le 21 avril, le sieur Dumont demanderait, en pleines sessions de quartier, une licence pour traverser son pont à prix d'argent, les voyageurs tant les bipèdes que les quadrupèdes et autres qui voudraient marcher au-dessus de l'eau. Ceux qui aiment les cas nouveaux en fait de jurisprudence doivent regretter que la fureur de l'élément aqueux ait coupé court à celui-ci. Armée de toute l'importance que devait lui prêter sa nouveauté, cette question n'eut pas manquée d'ouvrir une vaste carrière à l'exercice des talents oratoires de nos Cicéron canadiens.

LE RODEUR.

Le journal La Minerve rapporte aussi qu'en mai 1827, Ovide Rochon s'est noyé parce que le pont de Dumont avait modifié la force des rapides. Ces articles nous apprennent :

- que ce pont existait réellement mais qu'il fut détruit par les glaces printanières;
- qu'il fut construit il y a 2 ans selon les plaintes d'inondation dans les prairies;
- qu'il causait des dommages et des nuisances;
- que Dumont avait l'intention de construire un pont de péage au village;
- qu'il en avait avisé les deux frères Janvry-dit-Bélair et un dénommé Saint-Germain qui opérait un service de traversier.

En résumé, ce premier pont fut construit en 1824 et il fut détruit par les glaces au printemps 1827. On peut le qualifier d'éphémère, n'ayant existé qu'environ seize mois. Il n'en demeure pas moins qu'il fut le premier pont officiel de l'île Jésus.

Deuxième pont construit vers 1830

Tel que mentionné précédemment, le Sieur Lambert Dumont avait l'intention de construire un pont vis-à-vis le village de Saint-Eustache mais il lui fallait en obtenir l'autorisation. Le journal « Le spectateur canadien » du 14 février 1827 rapporte : « Au Parlement provincial du Bas-Canada, M. Taschereau fait un rapport favorable à la pétition de M. Dumont pour l'autorisation de construire un pont de péage à Saint-Eustache ». Il s'agit fort probablement du député Jean-Thomas Taschereau (1778-1832) qui était aussi membre du Comité Législatif. Conséquemment, le 18 avril 1827, le journal « Le spectateur canadien » publie en première page :

« NICOLAS EUSTACHE LAMBERT DUMONT, Écuyer de St-Eustache, donne notice publique qu'il a obtenu pour lui et ses hoirs et ayant cause, le privilège de faire un pont et maison de péage sur la rivière Jésus, vis-à-vis le village de Saint-Eustache, par un acte de la législature sanctionné par le gouverneur, le sept du présent mois, et que les habitants de Saint-Eustache ont droit de s'adresser au grand-voyer ou à son député dans les trois mois après cette notification pour bâtir eux-mêmes le dit pont, suivant la loi. »

Saint-Eustache, 16 mars 1827

Ayant obtenu la permission, Lambert Dumont doit attendre trois mois avant de débuter la construction du pont ; c'est à dire jusqu'au 16 juin 1827. La démolition du premier pont et la noyade d'Ovide Rochon fouettent les opposants politiques de Lambert Dumont. Le docteur Jacques Labrie, du Parti patriote, publie à son sujet, dans La Minerve du 2 juillet 1827, une diatribe : « Vous n'êtes bon qu'à demander des ponts que vous ne savez faire ».

Selon l'historien André Giroux, les travaux de construction du deuxième pont débutent en août 1829 pour se terminer à l'été 1830. Chose certaine, le pont fut mal construit en plus d'être lourdement endommagé par un incendie survenu en septembre 1831. Voici la déposition de deux témoins de l'incendie paru dans « *La Minerve* » du 15 septembre 1831 suivi par la déclaration officielle que le pont est inadéquat.

« Déposition de Paul Paquette, journalier de Sainte-Rose et de J.B. Parent de Saint-Eustache : Après serment prêté déposent et disent que vendredi, le 9 du courant, ils transportaient et conduisaient sur la rive nord de la rivière des Outaouais, à l'endroit où est érigé le pont de M. Dumont, les morceaux de l'arche qui est en partie écroulée le 2 courant; que durant cet ouvrage ils se sont aperçus que plusieurs de ces matériaux au nombre de cinq ont été brulés entamés par le feu, que deux ou trois entre autres de ces morceaux auraient été assez endommagés par le feu pour les porter à croire qu'ils ont ôté de la solidité au pont, et qu'étant brûlés de près de deux pouces de profondeur, ils ont causé la chute du dit pont. Qu'ils croient que le feu aurait été mis la veille de l'accident, c'est à dire dans la nuit du jeudi au vendredi, et que la pluie qui tomba cette nuit-là aurait éteint le feu plus tôt; qu'ils ont raison d'en juger ainsi, vu que le charbon du bois brulé était encore frais et couvert de cendres. Assermenté devant moi, à Saint-Eustache, 11 septembre 1831. »

La Minerve, lundi 7 novembre 1831 Plainte contre Dumont à l'effet qu'il a construit un pont inadéquat et dangereux La requête qui suit a été présentée à la Cour de Session de Quartier le 25 octobre dernier. La Cour a ordonné que copie d'icelle serait délivrée à M. Dumont et qu'il eut à comparaître devant ladite Cour le 29 du même mois, pour donner ses raisons pourquoi les conclusions de ladite requête ne seraient pas adoptée contre lui le 29. Les parties ont été entendues sur le droit, et la Cour a ordonné qu'on procèderait à la preuve le second jour de la session qui se trouverait le 12 janvier prochain. MM. Louis M. Viger et Cherrier, pour les pétitionnaires ; MM. D. et C. Mondelet, pour M. Dumont.

À MM. les Juges de Paix du District de Montréal, assemblés dans leurs Sessions de Quartier. L'humble supplique des habitants du bourg et la paroisse de Saint-Eustache et autres lieux circonvoisins, qui exposent respectueusement à vos Honneurs,

Que par le chap. : 21 du statut de cette province, passé dans la septième année du règne de feue Sa Majesté George IV, Eustache Nicolas Lambert Dumont, Écuyer, seigneur en partie de la seigneurie des Mille-Îles, aurait obtenu le privilège de bâtir un pont de péage sur la rivière des Mille Isle ou Jésus, en face du village de la Rivière du Chesne. Que par les dispositions de cette loi (et nous pourrions dire par les

dispositions de toutes les lois divines et humaines), le pont qu'il devait ainsi bâtir, devait être solide et permanent, et offrir au voyageur un passage facile, commode et sur, ou au moins exempt de dangers pour sa vie et sa propriété. (Voir les clauses 1^{ère}, 5^{ième} et 11^{ème} du statut.) Ledit sieur propriétaire ne devait pas non plus gêner la navigation, et c'est pour cela que la clause 15^{ième}, le pont doit être élevé de quatre pieds au-dessus des plus hautes eaux et avoir un espace de soixante pieds entre les piliers.

Loin d'avoir rempli toutes ces conditions, ledit sieur Dumont n'a au contraire construit qu'un ouvrage très imparfait qui n'a ni l'élévation, ni la solidité, ni aucune des qualités qu'il devait avoir. À ce sujet vos suppliants n'hésitent point à affirmer qu'une bonne partie des chevalets ou poteaux qui supportent les lambourdes, ne sont appuyés que sur de très petites caisses, faites avec de faibles rondins, et mal emplies de pierres, enfoncées ensuite à tout hasard à plusieurs pieds sous l'eau, dans une rivière profonde et à fond inégal et vaseux.

Tous ces défauts étaient saillants et leur existence a été, à plus d'une reprise, confirmée par la chute successive de plusieurs parties du pont ; et personne n'ignore que lorsque l'entreprise a été enfin terminée, il n'y en avait peut-être pas un tiers qui n'eut été reconstruit une seconde et même une troisième fois, et cela encore sans que le dernier ouvrage valut mieux que le premier.

Toutes ces circonstances étaient connues du public et par conséquent de ceux qui furent choisis pour en faire l'examen il y a eu un an dans le mois de septembre dernier. Aussi n'y avait-il personne qui crut à la possibilité de sa réception, quant au grand étonnement de tout le monde, les experts le déclarèrent conforme à la loi.

Vos suppliants furent réduits alors à regretter qu'il n'eût pas été pris plus de précautions, pour confier cette importante opération dans des mains plus habiles et peut être plus libre que n'étaient celles dont on s'était servi. Car malgré la publication des certificats qu'elles donnèrent au public, nonobstant les affiches, annonces et autres voies d'usage pour annoncer cet événement aux populations circonvoisines, personne ne peut se persuader que l'ouvrage fût solide; et comme on s'y attendait, le laps de quelques mois suffit pour en fournir des preuves incontestables. Il n'y eut pas jusqu'au propriétaire luimême qui ne rendit pour cette fois justice à son ouvrage, en en démolissant une partie lui-même, parce qu'il la jugeait mauvaise, et dans l'espoir de la refaire mieux.

Mais bientôt la brèche s'agrandit bien au-delà de ce qu'il voulait. Il lui fallut en refaire beaucoup plus qu'il n'en avait d'abord prévu. Mais comme il n'y sut mettre ni plus d'art ni plus de solidité que par le passé, les nouvelles constructions ne valurent pas mieux que les anciennes. Il fallut encore que le deux de septembre dernier la principale arche s'écroulât sous le passage de trois voitures, qui faillirent être englouties et leurs conducteurs noyés ou écrasés sous les décombres. Cet accident n'a pu que confirmer vos suppliants et avec eux tout le public que toute cette construction est mauvaise et dans son usage plein de dangers et périls imminents. Or attendu ces diverses circonstances, et quel que soit les ouvrages qu'ait déjà fait ou veuille faire le dit sieur E. N. L. Dumont, Écuyer, pour réparer la brèche opérée lors de la chute de trois voitures, toujours est-il tout prouvé et bien certain que toutes et chacune des parties du dit pont sont mauvaises, et que dans son ensemble, il n'est ni solide ni propre à procurer au voyageur le passage commode et sûr qu'il a droit d'exiger, mais bien plutôt un pont impraticable et extrêmement dangereux, et tel qu'il doit être enfin (d'après la 11^{ième} clause du statut susdit) pour autoriser les magistrats en leurs Sessions de Quartier, à en défendre l'usage au public et à ordonner au propriétaire de le réparer, construire et bâtir de nouveau afin de le mettre tel qu'il doit être pour mériter des péages à celui qui en a obtenu la propriété.

Pourquoi vos suppléants concluent à ce qu'il plaise à vos Honneurs suspendre pour le présent le droit que réclame ledit sieur Dumont de prendre péage sur le pont susdit, de lui ordonner de le refaire entièrement à neuf d'après un plan approuvé de gens à ce connaissant, et enfin lorsqu'il sera ainsi refait, adopter les mesures convenables pour en faire une réception diligente, impartiale, honnête et qui assure les droits, la vie et les intérêts du public. Et pour l'octroi de ces faveurs, vos suppliants, ne cesseront de prier.

Saint-Eustache, 18 octobre 1831

Dumont se retire

À la suite de tous ces déboires, Eustache-Nicolas Lambert Dumont jette l'éponge concernant la construction de ponts. Le journal « *L'ami du peuple* » du 26 septembre 1832 publie l'avis de vente suivant : « À VENDRE :

Premièrement, le privilège exclusivement accordé à E.N. Dumont, Ec. De bâtir un pont de péage sur la rivière des Prairies, lequel privilège ne doit expirer que le 26 mars 1834.

2e. Le privilège exclusif pour un autre pont de péage sur la rivière Jésus, entre le village de Saint-Eustache et la paroisse de Sainte-Rose; aussi tout le bois destiné à son érection. Le quartier de session de Montréal a accordé deux ans pour rétablir ce pont jusqu'au mois d'avril 1834. Pour les conditions et propositions s'adresser au propriétaire, port de lettre affranchi.

3e. Le Domaine, adjoint, au village de Saint-Eustache, de six arpents de front sur environ quatre-vingt-quatre ou plus de profondeur. Cette superbe propriété est avantageuse par sa situation commode, par la qualité des différents bois utiles, par la maison et les bâtiments du fermier, enfin par la qualité du sol.

4e. À vendre ou à louer pour un certain nombre d'années, à la décharge du lac des Deux-Montagnes,

une place bien avantageuse pour toute espèce de moulin ou manufacture (moulin à farine ou à carde exceptés).

C. Dumont. St-Eustache, 6 août 1832 »

Le 8 novembre 1834, Eustache-Nicolas se remarie à Trois-Rivières avec Sophie Ménéclier de Montrochon. Cependant, il décède quelques mois après, soit le 25 avril 1835. Le 21 août 1835, ses deux fils renoncent à la succession car Eustache-Nicolas était criblé de dettes. En 1836, son fils, Louis-Sévère Lambert-Dumont, présente une demande pour construire de nouveau ledit pont mais le projet n'aura pas de suite. Selon l'historien Jonathan Lemire, le 26 novembre 1837, la famille Lambert-Dumont quitte le village de Saint-Eustache à la suite d'une longue répression exercée sur elle par les « patriotes » les plus radicaux au cours de l'été et de l'automne 1837.

En 1847, le journal La Minerve publie la demande d'Édouard-Martial Leprohon et de Joseph-Amable Berthelot pour construire de nouveau le pont à péage. Édouard-Martial Leprohon est le beau-père du notaire Joseph Lefebvre de Bellefeuille alors que l'avocat Joseph-Amable Berthelot est le fils du notaire Berthelot de Saint-Eustache. Ce pont est exploité pendant un siècle par la famille Bellefeuille jusqu'en 1948, alors que le gouvernement du Québec construit le pont Arthur-Sauvé et rachète le pont de Bellefeuille afin de le démolir. En 1938, le ministre des Travaux publics du gouvernement de l'Union nationale, Johnny Bourque, avait pavé la voie à cette nationalisation en présentant une loi qui exemptait tous les habitants des comtés de Deux-Montagnes et d'Argenteuil d'avoir à payer pour traverser le pont, ce qui réduisait grandement les revenus de la famille Bellefeuille.

Conclusion

Ces deux ponts furent effectivement les deux premiers à être construit entre l'île Jésus et un autre territoire. Cependant leur existence fut anecdotique car ils disparurent quelques mois après leur ouverture. Conséquemment le pont Porteous construit en 1832 demeure celui qui mérite d'être cité en tête de liste.

En résumé, Dumont a construit en 1824 un pont entre Saint-Eustache et l'île Jésus en utilisant l'île Spénard située près de la décharge du lac des Deux-Montagnes. Ce pont fut détruit par les glaces lors du dégel de 1827. Dumont a construit un autre pont à l'endroit où se trouve le pont Arthur-Sauvé, en 1830. Mal construit, ce pont fut également emporté par les glaces en 1831, en plus d'être incendié par des mécontents. Évidement, en 1837 est survenu à Saint-Eustache la fameuse bataille entre les Patriotes et l'armée anglaise. Ce n'est qu'en 1848 qu'un autre pont fut construit, le pont Leprohon. La montée de l'île Jésus menant au pont porte le nom de Labrie probablement pour honorer le docteur Jacques Labrie. En 1849, il devient le pont Bellefeuille. En 1947, Québec achète le pont et construit le pont Arthur sauvé qui fut rénové à quelques reprises. Voici une photo de ce pont prise vers 1905.



L'ASSOCIATION DES EMPLOYÉS RETRAITÉS DE LA VILLE DE LAVAL AVIS DE CHANGEMENT D'ADRESSE

Date:					
Nom :			Prénom		
Nouvelle adresse :) (no. civique)	(rue)			
(appartement) (no. civique)	(rue)			
Ville :		Province :	Pays :		
Code postal :	Téléphone : ()	Poste :		
Adresse courriel :			l'adresse courriel est importante pour nos communications futures		
Ancien Service :			No. d'employé :		
Groupe d'employés (cadre, col b	leu, col blanc, etc.)				
Note: Toutes les informations so	nt pour l'usage de l'AF	ERVL seulement	et ne seront transmises à aucun autre organisme.		
Nous faire parvenir vos informati	ions par courriel : aerv	l@videotron.ca	ou par la poste :		
L'Association des employés retraités de la Ville de Laval 3235, Saint-Martin Est, Laval (Québec) H7E 5G8 Courriel : aervl@videotron.ca			De plus, vous devez faire parvenir vos changements au comité de retraite : Comité de retraite du régime de retraite des employés de la Ville de Laval 3310, des Châteaux, Laval, Québec H7V 0B8		

Découpez ici



ROYAL LEPAGE

ABITATIONS

Agence immobilière Franchisée indépendante et autonome

Retraité du Service des incendies depuis mars 2017, Marc Normand a commencé sa carrière de pompier le 18 février 1985 à la caserne #1 (Pont-Viau). Après quelque temps à la caserne #9 (Vimont), il a passé la majorité de sa carrière (18 ans) à la caserne #2 (Chomedey). Par la suite, et pour les douze dernières années avant sa retraite, on le retrouve comme officier à la caserne #8 (Sainte-Rose), couronnant ainsi une carrière de 32 années au service de la population lavalloise.

Tout en étant pompier, en juillet 2004, il a débuté une carrière de courtier immobilier avec l'agence Royal LePage (la plus vieille bannière immobilière au Canada), auprès de laquelle il s'est démarqué en méritant la mention de «Maître vendeur» tous les ans depuis.

Maintenant, il souhaite offrir ses services à tous nos membres afin de les représenter dans une transaction future que ce soit pour la vente ou l'achat d'une propriété (condominium).

Pour les membres de l'AERVL, Marc Normand est en mesure d'offrir un service personnalisé complet et attentif, et ce, en respectant les règles émises par le gouvernement.

On peut rejoindre Marc Normand par téléphone au (514) 591-1221 ou par courriel au marcnormand@royallepage.ca www.maisonrivenord.ca www.royallepage.ca





LA RECETTE POUR VOUS AIDER À PROTÉGER VOTRE AUDITION.

Par Judith Bougie audioprothésiste

MARS EST LE MOIS DE LA NUTRITION AU CANADA ET POUR L'OCCASION. NOUS AVONS CHERCHÉ À SAVOIR S'IL EXISTE UN LIEN ENTRE LA SANTÉ AUDITIVE ET **VOTRE ALIMENTATION.**

Le résultat de nos recherches ? Malheureusement, il n'existe toujours pas de recette miracle pour sauver votre audition, mais ne vous inquiétez pas, tout n'est pas perdu! Nous vous avons concocté une petite recette de trucs et astuces pour mettre les chances de votre côté afin de préserver une bonne santé auditive.

1 Tout d'abord, mélanger une bonne dose d'activités physiques quotidiennes ainsi qu'une saine alimentation variée.

Fournir tous les nutriments nécessaires à votre corps pour son bon fonctionnement contribuera à aussi garder vos os en bonne santé, votre circulation sanguine fluide et votre cerveau toujours aussi alerte; ce sont tous trois d'excellents ingrédients pour donner une recette gagnante à votre audition.

2 Aiouter à votre bol une demi-tasse de nouveaux défis.

Développer de nouvelles habiletés ou encore faire appel à votre créativité aident votre cerveau à garder la forme et à créer de nouvelles connexions. En même temps, pratiquer des activités qui font appel à votre mémoire aident à conserver les connexions déjà acquises.

3 Incorporer ensuite une 1 tasse d'activités sociales.

Garder contact avec des amis et la famille ou bien développer de nouvelles relations diminuent vos risques de dépression et vous permet de maintenir une bonne santé cognitive.

4 Verser 250 millilitres de précaution.

Conserver votre audition veut aussi dire être en mesure de repérer ce qui pourrait l'endommager. Un bruit de plus de 85 décibels (dB) peut causer une perte d'audition. Mettez donc toutes les chances de votre côté et portez un casque anti-bruit si vous faites des activités bruyantes et surtout, évitez d'être exposé à un volume sonore trop élevé sur une longue période.

5 Finalement, mélanger bien tous les ingrédients et tester!

Bien que tous ces ingrédients vous aident à protéger votre audition, il est conseillé de faire tester son audition annuellement dès la cinquantaine afin de prévenir toute perte auditive et si vous croyez percevoir des signes annonciateurs, n'hésitez pas et prenez un rendez-vous dès aujourd'hui avec un audioprothésiste.





LES INGRÉDIENTS SECRETS D'UNE BONNE AUDITION!

Faites tester votre audition dès aujourd'hui!







Tournoi de golf AERVL Open 2022 Sous la présidence d'honneur de Mme Judith Bougie

Sous la présidence d'honneur de Mme Judith Bougie de la Clinique auditive Bougie

Lundi, 20 juin 2022

Club de Golf La vallée de Ste-Adèle 465, Chemin du Golf, Ste-Adèle (450) 229-4653

Date limite d'inscription le 10 juin 2022

FAITES VITE!

Dû à la popularité du tournoi, les inscriptions sont limitées. SVP retourner le formulaire et votre chèque avant la date limite.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE À venir selon l'horaire des départs préparé par les responsables du terrain de golf

Renseignements :
Lorraine Whalen
Courriel: aervl@videotron.ca

Veuillez compléter et nous retourner ce coupon d'inscription au plus tard le 10 juin 2022

0	
3	Découpez ici

Noms	1:			2: _			_
des participants	3:			4:			_
Responsable du gro No de téléphone :	upe :			Courriel: _			_
Libeller le c	hèque à l'ordre de : Pay			les employés ret ard le 10 juin 20		Ville de Laval	
Faire par		A/S Tourneoul. Saint	oi de t-Mar	employés retrait golf 2022 tin Est, local 214 7E 5G8		e de Laval	
Golf, Dîner,	Voiturette, Souper :	110 \$	X		. =	\$	
Golf, Dîner,	Voiturette :	50 \$	X			\$	
Souper seul	ement :	60 \$	X		=	Ś	

Judith Bougie, propriétaire de la Clinique auditive Bougie, audioprothésistes inc. et Présidente d'honneur de L'Open 2022.



PROGRAMME D'AIDE

Cher(e) ami(e) retraité(e), si tu crois souffrir d'un problème d'alcool, de jeux, de médicament, de drogue ou de dépendance affective et que cela affecte ta vie personnelle ou familiale, une solution s'offre à toi. Informe-toi.

Alain Renaud (579) 630-1411

Exprimez-vous et partagez vos passions!

Dans notre nouvelle chronique «Temps libre», nous souhaitons découvrir les talents et les passions des membres de l'AERVL ou de leurs proches.

Il v en a qui s'adonnent à des activités artistiques comme la peinture, l'aquarelle, la sculpture, la photo, la musique, la poésie, etc. D'autres collectionnent les timbres, les antiquités, les cartes de sports, les disques de vinyle, etc. Certaines et certains occupent une partie de leur temps libre à des sports ou des activités physiques ou à la gastronomie, l'artisanat, le jardinage, la chasse, la couture, etc. Il y a aussi celles et ceux qui consacrent leur temps libre au bénévolat et aux causes humanitaires.

Faites-nous parvenir par courriel, vos textes et vos photos ou faites-nous connaître les collègues dont les activités mériteraient d'être appréciées.

D'avance merci.





55° FINALE DES JEUX DU QUÉBEC

RECRUTE! BÉNÉVOLES

OPPORTUNITÉS

ALIMENTATION COMMUNICATIONS **HÉBERGEMENT LOGISTIQUE OPÉRATIONS SPORTIVES** PROTOCOLE ET CÉRÉMONIES **RESSOURCES HUMAINES SÉCURITÉ** SERVICES MÉDICAUX **TRANSPORT**

DU 22 AU 30 JUILLET

LAVAL2022.JEUXDUQUEBEC.COM

propulsé CF Carrefour Laval



AVANTAGESIRIS

Yeux rouges: causes, symptômes et traitements

Quels sont les symptômes des yeux rouges?

Lorsque nous avons les yeux rouges, il s'agit généralement d'une irritation au niveau du blanc de l'œil. Le plus souvent, ce sont les petits vaisseaux sanguins qui, en se dilatant, colorent le blanc de l'œil en rouge. Les symptômes des yeux rouges peuvent concerner un seul œil ou les deux en même temps. Ils sont parfois accompagnés de larmoiements ou de démangeaisons.

Il arrive aussi que l'un de ces petits vaisseaux sanguins rompe. Cela est sans gravité la plupart du temps et la rougeur s'estompe en un

jour ou deux. Toutefois, en cas de doute ou si une douleur accompagne la rougeur, mieux vaut prendre un rendez- par mesure de précaution. Cela permettra de lever toute interrogation sur l'origine de vos yeux rouges et d'apporter les soins les plus adaptés.

Quelles sont les causes des yeux rouges?

De nombreux facteurs peuvent provoquer des yeux rouges. Voici un aperçu des causes les plus fréquentes:

Des produits irritants ou des corps étrangers dans l'œil peuvent être la cause des yeux rouges : savon, cil, sable, poussière, etc.

Les stimuli mécaniques, comme ceux provoqués par certaines lentilles cornéennes, sont parfois responsables d'une irritation de l'œil. Les yeux secs sont aussi souvent rouges et cela peut provenir de la fatigue, le travail prolongé devant un écran ou d'autres facteurs comme la sécheresse de l'air.

La lumière du soleil peut provoquer des yeux rouges en réaction à une exposition prolongée à un fort rayonnement UV (Ultraviolet). Les réactions allergiques aux pollens et aux poils d'animaux, par exemple, font aussi partie des causes fréquentes identifiées par les optométristes.

Les yeux rouges peuvent être le signe d'une kératite qui est une inflammation de la cornée. Elle est causée par des facteurs extérieurs, ou alors, elle provient d'une infection virale ou bactérienne.

En parallèle de ces facteurs, les yeux rouges sont parfois le signe précurseur de maladies ou de lésions potentiellement sérieuses des yeux.

Quelles sont les maladies ou les lésions qui provoquent des rougeurs à l'œil?

La conjonctivite est une des causes fréquentes des yeux rouges. L'inflammation de la conjonctivite est déclenchée par des agents extérieurs comme, par exemple, les courants d'air. Mais elle peut aussi être due à des agents pathogènes comme les virus et les bactéries.

Le glaucome est lié à un problème de pression dans les yeux La blépharite est une inflammation de la marge palpébrale et se traduit par une inflammation des paupières.

Les lésions de la cornée sont causées par une infection virale ou bactérienne.

L'épisclère, qui est aussi appelée la « sclérite », est une inflammation du blanc de l'œil.

Toutes ces affections et ces blessures peuvent être soignées. Bien entendu, plus le diagnostic est précoce et plus le traitement fera rapidement de l'effet. N'attendez pas pour consulter en cas de doute. Les irritations oculaires sont le plus souvent bénignes. Ces troubles visuels ne sont bien souvent qu'une irritation passagère de l'œil. Au cours d'une vie, nous sommes tous sujets à en contracter plusieurs. C'est d'autant plus vrai si vous travaillez à l'extérieur ou sur un écran toute la journée.

Cependant, certains signes peuvent vous alerter s'il s'agit d'une lésion ou d'une maladie potentiellement inquiétante : vous ressentez de la douleur ;

votre rougeur aux yeux ne s'atténue pas même après une bonne nuit de repos ;

vous avez des écoulements aux yeux qui semblent purulents ; votre acuité visuelle semble plus réduite que d'habitude ; vous êtes facilement ébloui ;

vous voyez un halo de lumière;

vous avez des maux de tête;

vous ressentez des vertiges;

vous avez des nausées.

Pour l'ensemble de ces cas de figure, des examens sont nécessaires. N'hésitez pas à aller consulter, car la santé de vos yeux est importante. Un rendez-vous permettra de savoir précisément ce qu'il faut faire pour retrouver rapidement votre confort visuel.

profitez d'offres exclusives pour tous vos produits de soins oculaires chez IRIS.

AVANTAGESIRIS





Joignez-vous à la grande famille des Jeux!

Le Comité organisateur de la 55e Finale des Jeux du Québec est présentement à la recherche de 2500 bénévoles afin de réaliser un événement sportif d'envergure rassemblant les meilleurs jeunes athlètes de la province.

Pourquoi faire du bénévolat?

Vivre une belle expérience avec des gens passionnés, rencontrer de nouvelles personnes et créer des relations, offrir un événement hors du commun aux jeunes athlètes, être aux premières loges de compétitions de haut niveau, contribuer au bien-être de la société et être reconnu pour son engagement.

Que vais-je faire?

Le bénévole s'activera sur les sites de compétition et accomplira des tâches opérationnelles pour différents services tels que les ressources humaines, l'alimentation, les opérations sportives, les services médicaux, la sécurité, la logistique, le protocole et les cérémonies, les communications, le transport ainsi que l'hébergement.

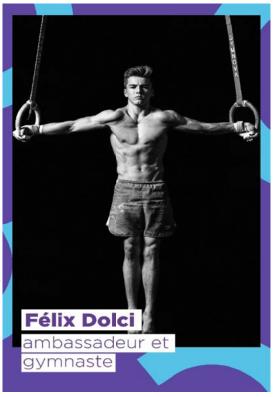
Quand et de combien de temps dois-je être disponible?

À la fin juillet 2022. Nous avons besoin de bénévoles qui s'engageront idéalement pour un minimum de dix heures soit deux quarts de travail durant les Jeux.

Vais-je être formé ?

Absolument! Plusieurs séances de formation sont prévues avant et pendant les Jeux en fonction du poste occupé.

Un mot de l'ambassadeur de la 55^e Finale des Jeux du Québec, membre de l'équipe nationale sénior en gymnastique artistique masculine: «Dans toutes les compétitions, même au niveau des Jeux du Canada et des Jeux olympiques, les bénévoles iouent un rôle crucial. Ce sont eux qui mettent en place les sites de compétition, comme les anneaux ou le cheval d'arçons pour moi en gymnastique, sans parler de la logistique, la nourriture ou encore les transports. Les bénévoles sont au cœur de l'organisation des événements multisports depuis toujours. Sans eux, les Jeux ne seraient pas possibles.»



Renseignements: 450 239-2020, poste 4000 info@2020.jeuxduquebec.com

POUR EN SAVOIR PLUS!

https://laval2022.jeuxduquebec.com/fr/page/devenir benevole.html

INSCRIVEZ-VOUS
DES MAINTENANT!

https://apps.publicationsports.com/fr/public/76/volunteer-management.html



DEVENEZ MEMBRE FQCC*
POUR SEULEMENT

65

et tirez le
///
///
///
///
///
du camping

Obtenez les bonnes informations

- Le magazine Camping Caravaning
- Le répertoire Camper au Québec
- ✓ Le Guide Ressources VR virtuel
- L'appli Le Campeur pour trouver des ressources sur la route
- L'accès à une communauté de campeurs-caravaniers expérimentés

Économisez souvent

- ✓ Jusqu'à 15 % de réduction en assurance VR
- **✓** 2 ¢/l sur le carburant
- Réduction exclusive sur les pneus
- Réductions dans près de 200 campings
- Et nombreux avantages auprès de nos partenaires

Réalisez des projets

- Voyages de groupe en VR partout en Amérique du Nord
- Ateliers en électricité, propane et entretien de VR
- Guides de voyage spécialisés
- Forfaits en camping



¹ Valable uniquement sur une <u>nouvelle adhésion</u> d'une durée d'une année incluant le coût de l'abonnement au magazine Camping Caravaning (versions imprimée et numérique). D'autres forfaits d'adhésion sont aussi possibles, mais ne donnent pas droit à cette réduction de 10\$. Les renouvellements d'adhésion ne sont pas admissibles.

En ligne sur le site fqcc.ca ou au téléphone, utilisez le code AERVL-10 et profitez d'une réduction de 10\$ sur votre adhésion à la *Fédération québécoise de camping et de caravaning.

1-877-650-3722 **fqcc.ca**



DIANE LABERGE

VICE-PRÉSIDENTE EXÉCUTIVE 1350, autoroute 13, Laval (Québec) H7X 3W9 daberge@yveslegare.com 514 595-1500





Richard Lauzon

Directeur général

Planificateur financier et représentant en épargne collective pour Desjardins Cabinet de services financiers inc.

4210, rue Garand Laval (Québec) H7L 5Z6

450 975-8583, poste 7229229

desjardins.com/caissevilledelaval

richard.j.lauzon@desjardins.com



1974, boul. Le Corbusier Laval • Québec • H7S 2K1

Tél.: 450.973.9131 info@wilfridpastabar.com

www.wilfridpastabar.com



Prélèvements/analyses en laboratoire privé

Rendez-vous rapide Résultats rapides Remboursé par les assurances

450.622.4556 514.370.8556

info@jmadiagnostics.com